

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 1<sup>er</sup> février 2011

Convocation en date du : 27/01/2011

Date d'affichage de la convocation : 27/01/2011

Date d'affichage du Procès-Verbal :

L'an deux mille onze, le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

**Présents** :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Elisabeth MARTINOT

MM. Jean-Pierre BENAS, Michel CORTIER, Jean-Yves COURTOIS, Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUE, Michel POURCELOT, Marcel RENON, Roland SIMONET.

**Absente-excusee** : Mme Marie LAPALUS

M. Jean-Yves COURTOIS a été élu Secrétaire de séance.

## **1°) Travaux bâtiments**

### **a) La Poste**

M. Roland SIMONET, adjoint aux bâtiments, rappelle les différents travaux qui seront effectués au bureau de Poste. Seront à la charge de la commune : la rampe d'accessibilité **P.M.R.** , les menuiseries extérieures, le plafond coupe-feu et les peintures du plafond.

Il présente les différents devis étudiés en commission « bâtiments » ce même jour.

Il a été retenu les entreprises les mieux disantes suivantes :

- Rampe d'accessibilité : Entreprise Labruyère pour un montant HT de 1 500 € soit 1 790 € TTC
- Menuiseries extérieures : Entreprise Laffay pour un montant HT de 3 700 € soit 4 425,20 € TTC
- Plafond coupe-feu + **isolation** et peintures : Entreprise Pageaut pour un montant HT de 4 333 € soit 5 182,27 € TTC

**Frais de pilotage du Maître d'œuvre à rajouter.**

Le Conseil Municipal :

- valide les décisions de la commission en retenant l'entreprise Labruyère pour 1 500 € HT pour la rampe d'accessibilité, l'entreprise Laffay pour 3 700 € HT pour les menuiseries extérieures et l'entreprise Pageaut pour 4 333 € HT pour le plafond coupe-feu **isolé** et les peintures.
- charge le Maire d'envoyer un courrier aux entreprises retenues,
- demande qu'un courrier soit adressé à la Direction de la Poste pour l'informer des entreprises retenues et pour lui demander des précisions sur le taux appliqué pour la maîtrise d'œuvre.

Ce courrier portera aussi sur les modalités de continuité du service postal pendant les travaux.

### **b) Tableaux église**

Le Maire rappelle les dommages subis **par pour** deux tableaux du Chemin de Croix de l'Eglise de Dompierre suite au dégât des eaux. Il indique qu'un devis a été sollicité pour la restauration de ces tableaux.

La proposition établie par M. BONNEFOY, restaurateur à Granges, s'élève à 1 430 € HT.

Le Maire souligne que ces travaux devraient être pris en charge par l'assurance, qui est en train d'établir son rapport.

Le Conseil Municipal,

- accepte la proposition de M. BONNEFOY d'un montant de 1 430 € HT pour la restauration des deux tableaux,
- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

### **c) Cuves à Gaz**

Le Maire fait part d'une rencontre avec Mme MOROT RAQUIN de Totalgaz pour la reprise des contrats de cuves de gaz. Il indique qu'ils se sont rendus au stade où la cuve pourrait être mise entre la salle des fêtes et les vestiaires du foot. En effet, cela permettrait une éventuelle extension du bâtiment de stockage de la salle des fêtes pour l'instant impossible puisque la cuve de gaz se situe à l'arrière.

Concernant la cuve de l'école, celle-ci pourrait être posée en souterrain contre le grillage de la Gendarmerie.

**Liaisons gaz depuis les cuves jusqu'au départ des installations existantes, à réaliser par un plombier.**

### **d) Courrier Gendarmerie**

Le Maire donne connaissance d'une demande en date du 24 janvier dernier du Groupement de Gendarmerie de Mâcon pour l'installation de détecteurs de fumée dans les locaux d'habitations.

Le Conseil Municipal charge la commission bâtiments de solliciter des devis.

### **e) Courrier M. GODART**

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme GODART, locataires à la Gendarmerie, concernant des problèmes d'infiltration d'air et la possibilité d'installer un poêle à granulés.

Le Conseil Municipal demande à la commission « bâtiments » de rencontrer rapidement ces personnes pour étudier ces différents problèmes.

## **2°) Voirie**

### **a) Réfection des départementales traversant le bourg**

Le Maire indique que la Direction Départementale des Territoires lui a adressé une convention pour les travaux de voirie sur la D41 et la D95.

Ces travaux doivent s'effectuer cette année vraisemblablement à l'automne.

Le Maire souligne qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux pour changer les bordures de trottoirs en mauvais état, voire même créer des accès handicapés qui seront obligatoires dès 2015.

Une réunion avec M. DURAND de la DDT et M. NARBOUX de la DRI est prévue le 17 février prochain à 14h pour étudier ces différents points. Le Maire demande à M. Jean-Pierre BENAS, adjoint à la voirie, d'assister à la réunion.

Le montant total des travaux s'élève à 25 080 € HT pour la RD 95 et à 18 390 € HT pour le CD 41 soit un total de 43 470 € HT. Il est rappelé que 20 % de ces travaux sont à la charge de la Commune soit un montant de 8 694 € HT.

Le Conseil Municipal,

- autorise le Maire à signer la convention entre le Département et la Commune pour les travaux de réfection en enrobé à froid de la D95 et de la D41 pour un montant à la charge de la Commune de 8 694 € HT,
- charge la commission voirie de suivre ce dossier.

### **b) Lettre M. DEBESSON et Mme LAFFI**

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. DEBESSON et Mme LAFFI de La Montagne concernant des problèmes rencontrés sur la voirie lors d'intempéries.

Après un large débat, le Conseil Municipal estime, étant donné le budget de plus en plus restreint, qu'il y a d'autres priorités. Néanmoins, le Maire demande à la Commission « Voirie » de se rendre sur place pour rencontrer ces personnes et leur expliquer la position du Conseil Municipal.

### **c) Rétrocession voirie Zone Industrielle**

Le Maire donne connaissance d'un courrier de M. le Président du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Genève Océan relatif à la rétrocession à la Commune de la Voirie.

Le Conseil Municipal,

- dit que tous les frais nécessaires (bornage, notaire...) seront à la charge du syndicat,
- autorise le Maire à signer l'acte de rétrocession correspondant.

### **d) Demande permission de voirie**

Le Maire donne connaissance d'une demande de permission de voirie émanant de l'entreprise CFBL pour des travaux forestiers à La Toule.

Le Conseil Municipal charge le Maire de contacter cette entreprise pour avoir plus de précisions sur ce chantier.

## **3°) Personnel communal**

Le Maire indique que M. Michel THOMAS a bénéficié d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il peut maintenant être nommé agent de maîtrise. Il convient donc de supprimer son poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise.

Il indique également que Mme Corinne HURRELL a bénéficié d'un changement de filière au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et qu'elle est passée adjoint des services techniques 2<sup>ème</sup> classe alors qu'elle était adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe. Il convient donc de supprimer son poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint des services techniques 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal accepte ces modifications dans le tableau des effectifs du personnel communal avec effet au 01/01/2011.

### 5°) Convention cadre

Le Maire informe l'assemblée sur les modalités de cette convention.

Le champ d'intervention des missions obligatoires du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale sont :

- Information sur l'emploi public territorial.
- Gestion des décharges d'activité de service et des autorisations spéciales d'absences.
- Organisation concours et examens professionnels.
- Publicité des listes d'aptitude, créations et vacances d'emplois.
- Prises en charge de fonctionnaires momentanément privés d'emploi.
- Reclassements des fonctionnaires inaptés.
- Aides à la recherche d'emploi après disponibilité.
- Fonctionnement des conseils de discipline.
- Commissions administratives paritaires, comités techniques paritaires.

Elles sont financées par une cotisation de 0,8 % assise sur la masse salariale de leurs agents. D'autre part en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires des missions facultatives.

Certaines d'entre elles sont financées par une cotisation additionnelle de 0,2 % assise sur la masse salariale de leurs agents : gestion informatisée des dossiers individuels des agents, documentation sur le statut de la fonction publique territoriale accessible sous diverses formes, mise à disposition de bases de données, circulaires, réunions d'information,...

D'autres missions sont effectuées par le Centre de gestion de Saône et Loire, à la demande de ses collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :

- Emplois temporaires.
- Mise à disposition de secrétaire de Mairie itinérant.
- Conseil en recrutement.
- Service paies.
- Calcul et gestion des procédures de versement des allocations chômage.
- Conseil en Gestion des Ressources Humaines.
- Retraite, CNRACL.
- Médecine préventive.
- Aide à la réalisation du document unique.
- Assistance en prévention et sécurité.
- Commission de réforme.
- Aide à la valorisation et au traitement des archives.

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention-cadre proposée par le CDG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, articles 22 à 26-1, décide d'autoriser le Maire à signer la convention - cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

#### **6°) Extension régie droit de place**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2010 concernant la redevance d'occupation du domaine public notamment pour les étalages sur les trottoirs et l'installation de terrasses fixant le tarif à 1 € par an.

Il donne connaissance d'un courriel de Mme la Trésorière de Cluny sur lequel elle indique que le tarif minimum fixé par la loi est de 5 €.

Le Conseil Municipal :

- décide l'extension des droits de place pour les étalages et autres sur les trottoirs et l'installation de terrasses,
- fixe à 5 € la redevance annuelle pour les étalages et autres.

#### **7°) Réhabilitation des écoles**

Le Maire fait part de l'entretien téléphonique qu'il a eu avec l'Inspectrice d'académie chargée de la circonscription Sud concernant le projet de réhabilitation des écoles. Une réunion de travail a été fixée le mercredi 16 février à 15 heures à laquelle participeront, outre l'Inspection académique, la Commission des Affaires scolaires, la Directrice et l'architecte.

Le Maire rappelle les différentes subventions qui peuvent être attribuées. Un large débat s'installe sur ses travaux de réhabilitation et sur leur financement, étant rappelé que la vente des chalets serait une source de financement.

Le Maire décide de mettre en place une commission municipale chargée d'étudier les différentes solutions concernant ces chalets. Cette commission est composée de MM Jean-Baptiste DUPY, Roland SIMONET, Jean-Pierre BENAS, Marcel RENON et Mme Chantal JUGNET.

#### **8°) Scot**

Le Maire donne connaissance d'un courrier de la Préfecture de Saône et Loire indiquant, que les conditions de majorité qualifiée n'étant pas remplies, la création du Scot n'est pas possible pour l'instant.

#### **9°) Appartement de Chambéry**

Le Maire rappelle les propositions d'achat qui ont été faites pour les appartements de Chambéry.

Ces propositions n'étaient pas à la hauteur du prix demandé et la commission demandée par l'agence était trop élevée. Afin d'accroître les possibilités de vente de ces biens, le Conseil Municipal décide de contacter d'autres agences ayant une visibilité nationale et un taux de rémunération moins élevé.

#### **10°) Renforcement Sydesl secteur Audour**

Le Maire fait part du dossier de renforcement du réseau électrique à Audour. M. Jean-Yves COURTOIS est chargé d'étudier ce dossier dans les plus brefs délais.

#### **11°) Comité des fêtes**

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Serge DESROCHES, Président du Comité des Fêtes a fait une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation exceptionnelle de la course cycliste du Trophée du Bourbonnais Charollais le lundi de Pentecôte (13 juin 2011).

Le Conseil Municipal donne son accord de principe et décide d'étudier cette demande plus en détail lors de la séance consacrée aux attributions de subventions après le vote du budget.

#### **12°) Bilan d'activité 2009 Sydesl**

Le Maire indique que le bilan d'activité 2009 du Sydesl est consultable en Mairie.

### **13°) Visite D.D.E.N**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la visite des D.D.E.N aux écoles qui aura lieu le 18 février prochain à 10 heures. Il demande à Séverine DEBIEMME de bien vouloir le représenter.

### **14°) Mise en place Conseil Communal des jeunes**

Le Maire souligne qu'il serait peut-être bien de mettre en place un conseil communal des jeunes. Il demande à Mme Elisabeth MARTINOT de bien vouloir travailler sur ce dossier avec lui.

### **15°) Acquisition matériel**

#### **a) Armoire salle des fêtes**

Le Maire donne connaissance d'un devis des Etablissements Thourault pour la fourniture d'une armoire pour la salle des fêtes d'un montant de 2 695,06 € pour le stockage de la vaisselle.

Le Conseil municipal trouvant ce devis trop élevé demande à ce que d'autres propositions soient sollicitées.

#### **b) Aspirateur Mairie**

Le Maire fait part d'un devis des Etablissements D. Hygi-Pro d'un montant de 236 € H.T pour la fourniture d'un aspirateur à la Mairie.

Le Conseil Municipal,

- accepte ce devis d'un montant de 236 € H.T,
- autorise le Maire à signer le bon de commande correspondant.

#### **c) Isoloir**

Le Maire rappelle l'obligation aux communes d'installer un isoloir de vote facilitant l'accès aux [personnes handicapées](#). [Rajouter le prix](#)

Le Conseil Municipal charge le Maire de procéder à cette acquisition.

### **16°) Elections cantonales de mars 2011**

Le Maire rappelle les élections cantonales qui auront lieu les 20 et 27 mars prochains de 08h à 18h à la salle d'évolution de l'école maternelle. Il invite les élus à s'inscrire sur le tableau des permanences.

### **17°) Préparation budget**

Le Maire demande aux différentes commissions de se réunir prochainement pour la préparation de leur pré-budget qui serviront de base à l'élaboration du budget général qui sera voté en avril.

### **18°) Réunions diverses**

Office du tourisme : Chantal JUGNET fait un compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenu dernièrement. Elle indique que le bureau sera renouvelé prochainement et que l'OT est à la recherche d'un nouveau président, l'actuelle présidente ayant annoncé qu'elle ne souhaitait pas être reconduite dans ses fonctions. D'autre part, le [Consiel](#) Municipal désigne M. Michel CORTIER comme suppléant dans cette association.

### **19°) Succession Beuteau**

Le Maire indique que les Services des Domaines viendront ce mercredi 02 février pour effectuer un inventaire du mobilier de M. BEUTEAU

### **20°) Infos diverses**

Jean-Pierre BENAS indique que M. Paul BOUILLET lui a signalé qu'il n'y avait pas assez d'eau chaude aux vestiaires du foot.

Marcel RENON indique qu'il a assisté à réunion informelle de la Chambre Agriculture pour Natura 2000. Il souligne qu'il est important de suivre ce dossier.

Prochaines réunions :

- Bureau Municipal : samedi 19 février 2011 à 9h30 en Mairie.
- Conseil Municipal : mardi 8 mars 2011 à 20h30 en Mairie.

Fin de séance : 23h10